

Le vrai chevalier de Maison-Rouge sous l'Empire, entre Soissons et Reims

Alexandre Dominique Joseph Gonsse de Rougeville, né le 17 septembre 1761 à Arras et popularisé sous le nom de «chevalier de Maison-Rouge» par un autre Alexandre, bien plus célèbre encore, notre géant national Alexandre Dumas, évoque en nous le preux et intrépide amoureux de Marie-Antoinette, bravant tous les dangers pour tenter une dernière fois de la sauver de la mort. La réalité n'a rien à envier à la fiction. Le vrai Rougeville est un personnage haut en couleurs, ce qui n'échappa pas au romancier. Dumas en tira l'inspiration pour relater un épisode de l'histoire de France, se limitant à la période du passage de la reine à la Conciergerie en 1793. C'est cependant toute la vie de Rougeville qui est un roman de cape et d'épée. Le chevalier avait d'ailleurs le projet d'écrire ses mémoires auxquels il envisageait de donner le titre suivant : *Mes quarante mille heures d'agonie*¹, mais sa mort imprévisible, brutale et prématurée, l'en empêcha.

Démêler le vrai du faux, retracer l'entière existence de cet homme emblème de la Contre-Révolution méritait bien qu'on s'y arrête. Ce projet fut tenté à la fin du XIX^e siècle par G. Lenotre mais, il le dit lui-même, il restait encore beaucoup à faire : «Hâtons-nous de dire que nous ne sommes parvenu qu'à soulever le voile à demi : nous marchions sur un terrain si inconnu, si plein de surprises, resté forcément si inexploré, que nous avons laissé dans l'ombre, faute de lumière suffisante, bien des points qu'il eût été utile d'éclairer.» C'est ce beaucoup que je me suis efforcée de combler et j'en livre ici succinctement quelques aspects notamment des parties qui se déroulèrent à Soissons mais aussi dans Reims, la toute proche.

En 1804, impliqué dans la conspiration Cadoudal-Pichegru-Moreau, Rougeville, royaliste dans les gênes, est arrêté et assigné à Reims où il achète la ferme de Baslieux près de Saint-Thierry. Il y est depuis deux ans, sous la surveillance de la Haute-Police dirigée par Réal – «né jacobin», conseiller d'Etat de la Police générale, aux ordres de Fouché – au moment où nous prenons sa vie en cours et qu'elle l'amène à Soissons. L'homme va s'y marier.

1. CHAN, F7/6413/dossier Rougeville. Afin d'éviter la multiplication des notes de bas de page, précisons une fois pour toutes que les citations de cet article qui ne portent pas de références précises sont tirées de ce document.

Le mariage du chevalier

«Quant à la luxure et à la volupté, malheureusement mes sens s'en nourrissent que trop fréquemment et sont tellement puissants que mes forces ni ma raison ne peuvent combattre. Si j'ai cherché quelque fois à épargner l'honneur des femmes honnêtes, aussi ai-je bien, souvent cherché à triompher de leur pudicité. J'y suis parvenu à force de supercheries et d'artifices. J'ai enfin commis toute espèce d'oeuvre de chair sur moi-même et sur le sexe féminin.» Rougeville

Au début des années 1800, après une vie à aimer le sexe opposé, Rougeville est bien décidé : fini le célibat, il entend se marier « très avantageusement ». Il décrit sa femme idéale : « Je veux une femme honnête, une femme de mérite, une femme ennemie du divorce, enfin, une vraie ménagère et rien de cela chez moi. Je ne veux ni Romaine, ni Artésienne parce que je ne veux ni de Révolutionnaire, ni de Ridicule, ni d'Incroyable, ni de Médée, ni de Titus. On est de la religion de ce qu'on aime. Je veux une femme décente dans toutes ses manières, comme scrupuleuse dans tous ses devoirs. » Rougeville veut mais ne... trouve pas. Il se désespère de rencontrer l'élue de son coeur dans son pays : « Je ne puis la trouver chez moi car elle n'existe pas ! ». Moindre mal, sa préférence allant aux Allemandes : « Absorbé dans mes ennuis et livré à des douleurs que je ne puis oublier j'ai résolu de chercher à y mettre fin en renonçant à mon existence de célibataire... Comme il ne se trouve aucun parti dans mes environs qui puisse remplir mes vues, parce que la faux de la Révolution a sapé individuellement toutes les personnes et toutes les fortunes je vais tâcher de chercher ailleurs ; si par hasard il se trouvait chez vous ou dans vos environs une aimable Allemande et dont la fortune puisse répondre à peu près à la mienne, je la préférerai à une Française. »

Au bout d'un certain temps, toujours point d'Allemande en vue, Rougeville se résigne à passer une annonce matrimoniale : « Agé de 38 ans, désirerait trouver à se marier et s'allier à une famille honnête et respectable par les principes sous tous les rapports. » S'ensuit la liste de ses propriétés. Appâtée, une famille de Courtin se manifeste, et Rougeville reçoit une lettre du père vantant les mérites de sa fille. Le chevalier est ravi : « Les détails que vous me donnez de Mlle de Courtin m'enchantent parce que je trouve un avantage agréable par le rapport de ses moeurs extrêmement conformes à mon existence. » Peut-être le fut-il moins en voyant la fille en question car l'affaire capota.

Les visées matrimoniales de Rougeville sont continuellement mises à mal aussi bien par son exigence que par l'hésitation des familles à se lier à un proscrit, lorsque même « ses meilleurs amis s'écartent de lui par la crainte d'être compromis ». Malgré tout, Rougeville trouve sa perle rare en la personne de Caroline Angélique Bocquet de Liancourt². Ici, tout lui est favorable. Caroline est née le

2. Voir Laurent Caron, *Deux siècles d'histoire : les Boquet*, Besançon, L. Caron, 1982, et G. Husson, « Les Boquet de Liancourt et le Chevalier de Rougeville », *Almanach historique de Seine-et-Marne*, 1914.

9 novembre 1784, paroisse Saint-Léger à Soissons. Le pouvoir de séduction du chevalier a une nouvelle fois opéré sur une jeune fille de 23 ans de moins que lui. Pas de père pour s'y opposer : elle est orpheline.

Vivant, Blaise Louis Bocquet de Liancourt (13 janvier 1746, Paris - 25 septembre 1795, Soissons, paroisse Saint Gervais) n'aurait probablement pas été suffisamment royaliste pour accepter que sa fille partage l'exil du chevalier. Président du tribunal du district de Soissons, il fut membre de la Société patriotique de Soissons, commissaire administrateur de la commune de Soissons en 1789 et un des deux envoyés à Paris en qualité de député extraordinaire pour soutenir les intérêts de la ville, lors de la création des départements ordonnée par l'Assemblée nationale³. La mère est Antoinette Pauline Adélaïde Aubrechique, née de Saint-Aurin à Dieppe le 13 décembre 1759. Nous croyons Rougeville suffisamment rusé pour conquérir l'appui de sa future belle-mère.

Restent les grands-pères. Le grand-père maternel, Louis Charles Aubrechique de Saint-Aurin (né en 1719 à Péronne et marié à Angélique Geneviève Cousin) fut receveur général des aides à Soissons et y jouit d'une bonne notoriété⁴ mais il est déjà très âgé, 89 ans, et décèdera d'ailleurs peu de temps après le mariage de sa petite fille, le 7 mars 1808, à Soissons. Le vrai chef de famille, c'est le grand-père paternel. Il habite rue du Faubourg-Poissonnière à Paris, et Rougeville avait été son voisin en 1793, du temps où il fomentait contre la République. C'est là par conséquent qu'il fit la connaissance du grand-père de sa future femme qui alors n'a pas encore 10 ans. Il est illustre, ce grand-père. Et on ne peut plus royaliste. Comment ne pas l'être, quand on vous a confié la décoration intérieure de la cathédrale de Reims pour le sacre de Louis XVI en 1775 et que vous avez été de longues années inspecteur général des Menus-Plaisirs du roi. Les connaisseurs du monde des arts de l'Opéra l'auront reconnu, il s'agit de Louis René Boquet⁵ (né en 1717) qui signa une multitude de dessins de costumes pour l'Opéra dès le règne de Louis XV.

La tradition est ancienne, son propre père, Guillaume Boquet, venu de Picardie s'installer à Paris, étant marchand-peintre éventailiste et déjà qualifié de peintre du roi Louis XIV. Les Goncourt avaient formé le projet d'écrire la vie de ce dessinateur fécond dont les collections privées, comme les dépôts publics, conservent des

3. René Hennequin, *La formation du département de l'Aisne*, Soissons, Imprimerie de G. Nougarede, 1911, p. 131, 139 et 169. Ce notable appartenait à l'Académie de Soissons et a laissé quelques pièces de vers inspirés par les événements du jour : *Stances sur la convocation des Etats Généraux* adressées à M. Necker, *Ode au Roi, aux Etats Généraux* lors de leur ouverture à Versailles, *Les Eléments*, fable allégorique pour la réunion des trois ordres, *Le grain de semence* conte allégorique pour le don patriotique, *Ode à la nation* sur l'entrée du roi à Paris. Après avoir été conseiller du roi, il a été installé en la charge d'avocat du roi au bailliage de Soissons le 22 août 1780 (Bibl. mun. Soissons, collection Périn, n°4776, n°4794, n°4793, lettres de provision du 2 août 1780).

4. Il était petit-fils de Louis Aubrelieque (1644, Nesle - 1721, Péronne), bailli et conseiller du roi, fils de Louis Aubrelieque (1676, Péronne - 1745), docteur en médecine et de Louise Catherine Antoinette Gaudefroy de Saint-Aurin, fille d'un conseiller du roi. (Arch. mun. Soissons, état-civil reconstitué, n° 188).

5. André Tessier, « Louis Boquet, dessinateur et inspecteur général des Menus-Plaisirs », *Revue de l'Art*, XLIX, 272 (janvier 1926), p. 96.

modèles d'habits de théâtre en un si grand nombre que leur auteur apparaît comme le principal créateur dans ce genre durant toute la seconde moitié du XVIII^e siècle. Entré à 17 ans dans l'atelier de François Boucher, membre de l'Académie royale de peinture, Louis René Boquet, s'occupa de l'Opéra sans cesse de 1750 à la Révolution et il y joua un rôle important à la fois artistique et administratif de même que celui qu'il tenait aux Menus-Plaisirs. La Révolution lui fit perdre toutes ses charges et le cantonna rue du Faubourg-Poissonnière, lui laissant tout le temps d'y discuter, avec Rougeville aux hasards de rencontres entre voisins, de la légitimité de l'Ancien régime. Quelques années plus tard, le vieil homme n'a pas oublié le jeune et fougueux chevalier risquant sa vie pour le couple royal qui l'avait reconnu tant d'années digne d'illustrer et de gérer le sommet des arts : lui, Louis René, fils d'éventailiste. Alors qu'importe aujourd'hui si Rougeville vit banni : soit, le chevalier sera son genre ! Et le jeudi 23 octobre 1806, les cloches de la cathédrale Saint-Gervais de Soissons sonnent à toute volée pour Alexandre et Caroline qui viennent d'y recevoir la bénédiction nuptiale en la présence de Jacques Fourcat-Latour, Louis Hippolyte Delabarre, Jacques Louis Constant Debretz et Maurice Nicolas de Bussine.

Tout à espérer

« Après de si grands malheurs et dont j'ai été l'honorable victime, je puis trouver dans une compagne honnête des jours sereins que probablement aussi la providence me réserve. » Rougeville

Maintenant qu'il est marié, Rougeville veut tourner la page de son opposition systématique. Il cherche à s'amender et se fend d'une lettre à Fouché pour obtenir son indulgence : « Monsieur, Personne mieux que vous ne pouvez considérer, comparer et connaître ma vie politique et privée telle qu'elle a été depuis le commencement de la Révolution et encore celle depuis que vous m'avez mis en surveillance à Reims... Tout ce qu'un homme d'Etat peut voir, vos yeux l'ont vu... par les rapports qu'ont du vous faire les administrateurs sous lesquels je vis... Oui ! Monsieur, je n'ai cessé de remplir les devoirs d'homme aimant sa patrie et dont je ne crains point d'exemple ; en ce moment et depuis un mois je remplis ceux d'époux. » Si bien qu'en juillet 1807, Fouché accepte la demande de Rougeville de transférer son domicile sur Soissons à la condition qu'il y reste, comme il l'était à Reims, sous la surveillance de l'autorité locale.

Le couple Rougeville emménage alors au n° 11, rue de Beauton, à Soissons, en un riche hôtel bourgeois, qu'il loue à Jean Georges Herzog, payeur général du département de l'Aisne, propriétaire, demeurant à Paris. L'hôtel est dit « hôtel de Suzy » car il appartenait en 1789 à madame la vicomtesse de Suzy. A la Révolution, avant d'être acheté par M. Herzog, qui se signala plusieurs fois comme commissionnaire de biens nationaux⁶, l'hôtel s'était transformé en foyer

6. Arch. dép. Aisne, Q 132 et 207.

actif de fermentation civique, servant de siège à la municipalité révolutionnaire du canton rural de Soissons qui y tenait ses assemblées.

Il s'agit d'une grande maison avec porte cochère, ébrasée en demi lune pour faciliter l'accès aux carrosses, qui donne dans une grande cour d'entrée presque carrée, ornée d'un cadran solaire peint dont la tige de fer va marquer les heures pour Rougeville. La maison elle-même est composée de deux ailes de bâtiments à droite et à gauche, d'un grand corps de logis au milieu, comprenant une grande salle d'entrée, une chambre et un cabinet à côté de la dite salle, des chambres, des cabinets et des greniers dessus, des caves dessous. Dans une des grandes pièces de la maison, le plafond présente une peinture allégorique : *Le temple de Thémis*. Il y a également une remise à carrosse, une basse-cour dans laquelle il y a une grande écurie et des bâtiments. Au delà du logis, le jardin s'étire jusque les maisons de la rue des Cordeliers ; il s'agit d'un parc à pelouses et allées dans lequel il y a un puits commun avec la maison située derrière appartenant aux célestins de Soissons. Diverses curiosités l'agrémentent, dont une statue en pierre tendre et un autre cadran solaire de jardin fait d'une tablette d'ardoise portant la devise suivante : *Umbra figit redeunt que dies, sic vita mutatur*, la date 1685 et le blason d'une famille locale, celle de Gaigne.

Dans ce cadre superbe naît le premier enfant du couple Rougeville, le 3 septembre 1807, prénommé Louis Alexandre. L'arrivée au foyer familial du bébé est vécue par Rougeville comme de bon augure. La situation pour le chevalier semble sur le point de se rétablir. Tous les espoirs de retour en grâce lui sont permis. En mai 1808, lorsqu'il demande à pouvoir passer quelques jours à Paris « pour y faire baptiser son enfant qui doit être nommé par son grand-père », Louis René Boquet donc, il peut joindre à sa lettre des certificats de bonne conduite. M. Desèvre maire de Soissons, le président du tribunal de première instance de Soissons, le substitut du procureur général impérial près la cour criminelle de l'Aisne et magistrat de sûreté, et le sous-préfet de Soissons, tous s'empressent « de rendre justice à sa bonne conduite publique et privée et à sa moralité ». Devant une telle affluence de compliments rassurants, la Police générale fléchit, assouplissant sa position sur Rougeville qui « paraît, d'après le témoignage du Sous-préfet de l'Aisne, s'être converti. Nous pensons que la bonne conduite qu'il tient à Soissons lui donne le droit à la bienveillance. »

En juin, par autorisation spéciale de Fouché, Rougeville est à Paris, logé chez Louis René Boquet, rue du Faubourg-Poissonnière, avec femme et enfant. L'homme veut pousser son avantage et il sollicite auprès de Fouché un quart d'heure d'entretien pour se justifier « en présence du premier juge comme du plus intègre ministre de l'Empire. » L'entrevue avorte après que Fouché a eu sur son bureau un rapport de Réal, qui avertit : « Il suffit de rappeler la conduite antérieure de cet individu et les notes qui existent sur son compte à la Deuxième division pour motiver la continuation et la surveillance spéciale... Quelques certificats de bonne conduite à Soissons sont-ils une garantie suffisante pour l'avenir ? Doit-on croire à la conversion d'un pareil sujet ? »

Père de famille, Rougeville se décide à faire ce que beaucoup d'autres ont fait bien avant lui : se rallier à l'autorité en place. Mourant d'ennui, il avait déjà

écrit à Bonaparte du temps où il n'était encore que général consul, pour lui demander un « emploi dans l'intérieur, soit civil, soit politique ou militaire... Si je suis honoré d'une réponse de vous monseigneur, je vous prie de me la faire parvenir chez mon parent M. de Malaret, ancien archidiacre de la cathédrale de Paris, cloître de Notre Dame, où je suis pour peu de jours, sinon je retournerai à ma campagne pour y vivre comme de coutume dans la solitude. » Et il retourna à sa solitude. Rougeville tente à nouveau sa chance auprès de Napoléon lui assurant que : « Sire, j'ai été, à la vérité dévoué à mon Roi et à la monarchie par principes, par état et par devoir. Voilà mon crime, la cause et l'origine de toutes mes souffrances. Comme Roi, Sire, vous ne pouvez m'en estimer davantage... depuis 1792 je n'ai cessé d'être persécuté, j'ai souffert même au-delà de la force de l'homme... mais il y a longtemps que j'ai tout oublié pour me livrer, Sire, au plaisir de votre triomphe. Plaire à mon nouveau Roi et fixer sa confiance voilà mes désirs et mon bonheur... » Ces lettres arrivèrent-elles jamais à l'Empereur ? Sur chacune d'elle, il y a en haut à gauche des notes, probablement de Réal, avec des mots d'arrêt du style de ceux-ci : « ... un pareil homme qui depuis n'a cessé par ses intrigues d'inquiéter le pays où il demeurerait doit s'estimer très heureux que la justice n'ait fait autre chose que de prononcer sa mise en surveillance spéciale. »

Rougeville cherche des soutiens. Il a l'idée de prendre contact avec Lanjuinais, sénateur, ancien conventionnel, très respecté et l'un des commandants de la Légion d'honneur. Lanjuinais, bienveillant, intervient auprès de Fouché, le 24 novembre 1808. Fouché est tout près cette fois d'accéder à la demande de levée de surveillance que Rougeville formule depuis des années : il a porté en souscription sur la lettre de Lanjuinais le précieux sésame « accordé provisoirement » et transmis le tout pour exécution à Réal. La liberté est à la porte du chevalier. Mais Réal ne l'entend pas ainsi et Fouché au matin du 9 décembre 1808 lit cet avertissement sans appel et prémonitoire : « Avant de mettre à exécution l'ordre de Votre Excellence, je dois retracer à sa mémoire ce qu'était Rougeville à l'époque où la police crut devoir user de sévérité à son égard... [s'ensuit l'historique du cas Rougeville]. Continuellement sous l'oeil de la police, Rougeville s'est assez bien conduit à Soissons, mais si la liberté indéfinie lui était rendue, il serait à craindre qu'il retournât bientôt à ses habitudes tracassières, à ses intrigues. M. le Sénateur Lanjuinais ne connaît pas Rougeville, il transmet à Votre Excellence la demande de cet individu et ne paraît pas attacher d'importance au succès. On lui ferait connaître les motifs qui s'opposent à la levée de surveillance. » Fouché s'en rapporte à Réal qui se charge de la réponse au Sénateur Lanjuinais : « Ce Rougeville, M. le Sénateur, dont vous ne connaissez encore que l'existence ne mérite ni l'indulgence de l'autorité, ni de votre part aucune espèce d'intérêt... Un homme de ce caractère ne peut certes inspirer même confiance. Le surveiller, c'est le soustraire au châtement qu'il encourrait infailliblement, et pour lui cette mesure devient salutaire. »

La suite va donner raison à Réal que Napoléon nommera préfet de police pendant les Cent-Jours, à cause peut-être aussi de son étonnante et clairvoyante lucidité. Mais une question se pose : Rougeville aurait-il agi autrement, si l'Empire avait su lui tendre la main ? Lui qui arborait fièrement sa croix de chevalier

de Saint-Louis quand tant d'autres pensaient Légion d'honneur, qui plaçait sur sa cheminée un buste de Louis XVI et de Marie-Antoinette quand tant d'autres y mettait le nouveau César, ce Rougeville là aurait-il pu mettre son épée au service d'un autre régime dont les dignitaires se donnaient à tout va du comte, du duc, du monseigneur ou de Son Excellence, faisant mentir Réal ? Les paris resteront éternellement ouverts et c'est pourquoi Rougeville est un destin.

Plus rien à perdre

« Tyrans, craignez notre constance...
Et s'il nous faut longtemps souffrir,
Nous ne perdons pas l'espérance. » Rougeville

Avec l'année 1809, recommence le sempiternel périple de Rougeville. Il s'épuise en courriers de demande de liberté qui restent sans réponse et qu'il réitère systématiquement dans les mêmes termes à quelques jours d'intervalle à chaque fois. La naissance de son deuxième fils, Charles François Alexandre, le 21 janvier 1809, est obscurcie de sentiments mélangés, car c'est aussi l'anniversaire de la mort du roi. L'homme plie. En avril, amer, il s'adresse à Fouché : « C'est avec la plus vive douleur que j'ai appris que votre Excellence a rejeté ma demande de la main levée de ma surveillance. Chercher à pénétrer le motif de cette fâcheuse détermination m'est trop pénible et c'est pour moi un secret trop impénétrable. D'ailleurs mon courage est presque abattu, il réside tout entier, en la justice de votre Excellence. J'avoue avoir conçu plus que l'espoir que ma dernière démarche près de votre excellence aurait été prise en considération. J'ai cru que ma conduite sans reproches, d'honorables certificats des autorités constituées où j'ai vécu, la qualité d'époux depuis trois ans, celle de père de deux enfants, des devoirs sacrés que je leur dois pour leurs existences, ceux que j'ai toujours conservés pour ma patrie et pour mon nouveau souverain étaient pour moi un sûr garant d'obtenir la justice que je réclamais avec autant d'insistance de votre Excellence. »

Le chevalier a compris qu'il n'obtiendra jamais la levée de sa surveillance ; il renonce. Réal l'a compris aussi, lui qui en septembre fait ce commentaire à Fouché : « Rougeville n'a cessé de solliciter l'affranchissement de cette mesure que lorsque le refus de son Excellence lui ont fait perdre toute espérance de l'obtenir. » Le 3 juin 1810 cependant, Savary remplace Fouché tombé en disgrâce. Rougeville y voit une dernière chance d'obtenir sa totale liberté. Il s'empresse de saisir le nouveau ministre de la Police : « Depuis l'an XII, je suis sous l'objet d'une mesure de haute police. A cette époque les accusations vagues trouvaient encore quelques accès auprès de l'autorité... Monseigneur, la prévention doit avoir un terme, six ans d'épreuve sont plus que suffisants pour la détruire. ». Mais le ministre change, pas le système et les hommes de second rang. Inexorable, la réponse tombe : c'est non !

L'année 1811 marque le début de l'accélération de la spirale descendante pour un Rougeville à bout de souffle. Rien ne va plus, jusqu'à son couple, depuis

longtemps désaccordé, qui se casse définitivement. Les reproches de Caroline fusent : elle souffre d'être « abandonnée de son mari depuis plusieurs mois, privée de toutes correspondances avec lui », et ne supporte plus d'être « délaissée ». En fait son témoignage nous apprend que « peu de temps après avoir habité la maison de Baslieux, il se rendit à Paris où il avait occupé successivement divers logements qui lui étaient inconnus et qu'il mettait le plus grand soin à lui cacher le lieu de sa résidence à Paris ». La rupture est consommée sans retour quand, lassée et malheureuse, Caroline se voit « dans la nécessité de se retirer auprès de sa mère », madame veuve Boquet de Liancourt, qui demeure dans la maison de famille au n° 383, rue Saint-Léger à Soissons, déjà occupée auparavant par ses propres parents. Le 29 mai, madame de Rougeville demande la séparation de biens. Rougeville perd le seul élément stable de sa vie et comme souvent tout alors s'enchaîne.

Une quinzaine de jours après, un huissier de Reims, se présente à la maison de Baslieux pour signifier à Rougeville la saisie immobilière du domaine dans son entier, maisons et terres. Ce sont ses créanciers qui se réveillent, parmi lesquels les tenanciers des hôtels parisiens où il descendait, comme la propriétaire de l'hôtel garni du Bouloy. Le 31 février 1812, Rougeville, cité en conciliation pour une de ces affaires, ne comparait pas. De son côté, sa femme est assaillie de toutes parts par les nombreux créanciers de son mari. Elle comprend alors catastrophe que son mari lui a menti sur l'état de sa fortune : « J'acquis la certitude douloureuse, dit-elle, que mon époux ne possédait en propriété réelle que le domaine des Baslieux et rien d'autres ». Or, la propriété, estimée à 40 000 francs, est grevée d'inscriptions hypothécaires pour plus de 80 000 francs. Lui reviennent les procurations que, du temps de ses illusions de jeune épousée, elle avait signé des deux mains, comme cette procuration faite le 26 décembre 1807 à son tout nouveau mari pour emprunter à son nom, solidairement avec lui, un emprunt remboursable de 12 000 francs auprès des sieurs Laurent Frédéric et Jacques Marie Varlet, frères négociants à Reims⁷.

La séparation de biens est prononcée par jugement du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Soissons le 26 février 1812, par défaut, car Rougeville, convoqué, ne s'est pas présenté. Sa femme s'empresse alors de commander un huissier pour faire saisir les meubles et effets du ménage, rue de Beauton, mais lorsque celui-ci se rend sur place, il y a longtemps qu'ils n'y sont plus. Vers la fin mars 1811, Rougeville les a déjà fait transporter en sa maison de Baslieux. A partir de ce jour, 3 avril 1812, sa femme « n'a jamais pu savoir d'une manière positive le lieu où le sieur de Rougeville s'était retiré ». C'est donc que Rougeville a disparu sans laisser d'adresse une fois de plus. Est-ce donc qu'il est de moins en moins à Baslieu ?

En 1813, il n'y a plus que trois individus « en surveillance spéciale » à Reims. Les individus assignés à résidence à Reims depuis toutes ces années se sont succédés, beaucoup ont vu leur surveillance levée, Rougeville non, il doit

7. Arch. dép. Aisne, 261 E 129, procuration de sa femme (26 décembre 1807).

être le plus ancien. Il a alors 47 ans. De quoi vit-il ? Les rapports de surveillance indiquent comme moyens d'existence : propriétaire. On a vu que ce titre ne recouvrait plus aucune réalité : ancien propriétaire serait plus approprié.

Séparé de sa famille, talonné par ses créanciers, isolé, coupé semble-t-il de tout réseau, encore qu'on ne sache jamais où il va, les ressources en chute libre, tel apparaît Rougeville au début de l'année 1814. L'homme est aux abois. Non seulement, il a cessé de croire, mais il a cessé d'espérer. Il n'a plus de salut.

La revanche de Rougeville

« Je suis loin de me réjouir des victoires des puissances. Comme aimant ma patrie, je ne veux point la voir soumise à un roy étranger. Comme j'aime ma patrie, j'aime le repos et le règne des lois, je n'aimerais point à voir rougir le sol français du sang de mes compatriotes. Comme j'aime ma patrie, j'en disputerai l'entrée à toutes les puissances qui voudront la conquérir pour leur propre avantage. » Rougeville

Cette phrase de Rougeville interpelle quand on prend connaissance des lignes qui vont suivre. Pourtant, pas tant que cela, car un peu plus loin il écrit, probablement en 1795, après s'être adressé au gouvernement autrichien pour demander de l'aide pour Marie-Antoinette : « Si je me suis permis de certaines démarches, j'ai cru les devoir à mon état, à l'honneur et à mes principes, qui sont au-dessus des variations de l'humanité, et dont je vous jure qu'ils resteront immuables comme la terre. » En 1814, le chevalier n'a effectivement pas changé.

Un pareil homme que Rougeville n'aurait pas voulu assurément mourir alité, vieux et malade. Il rêvait de mourir au combat, les armes à la main en preux chevalier, pour une cause. C'est en quelque sorte ce qui va lui arriver, sauf que les circonstances de sa mort ne seront pas auréolées de gloire comme il l'espérait mais au contraire entacheront sérieusement son image.

En 1814, c'est en majeure partie dans l'Aisne et en Champagne que se joue le sort de l'Empire, et ces terres d'exil de Rougeville deviennent pour quelques semaines le dernier champ de bataille de l'empereur... avant les Cent-Jours et Waterloo. Rougeville est de fait au cœur de la campagne de France, au cœur des derniers grands moments de l'épopée napoléonienne. Quel est son rôle durant ces quelques jours qui vont changer la face de l'Europe ? C'est ce que nous allons tenter d'appréhender.

A la fin de 1812, la campagne dramatique de Russie a révélé une Grande Armée affaiblie qui confirme sa vulnérabilité par la perte de la bataille des Nations à Leipzig en octobre 1813. Pendant ces deux années, Rougeville suit avec fébrilité les événements. Napoléon, celui qui l'a dédaigné, cet usurpateur en lieu et place de son roi, l'intouchable, l'invincible, vacille, et Rougeville entend bien être au premier rang de ceux qui vont lui porter l'estocade. Il piétine et se tient prêt. En lui le conspirateur, celui que Réal avait à juste titre toujours pressenti tapi au fond de son âme, se réveille plus fort que jamais. Lorsque les puissances étran-

gères se coalisent contre Napoléon, Rougeville est au paroxysme de la rage : l'énergie accumulée pendant dix ans d'inactivité forcée pour un homme de ce tempérament explose, désormais incontrôlable. Jamais l'Empire n'a été aussi directement menacé. Le retour du roi serait-il possible ? Il en pleure. Toutes ces années à les voir tous se rallier les uns après les autres à l'empereur détesté, il se convainc, oublie qu'à un moment lui aussi, de guerre lasse, a tenté de faire allégeance. Lui seul, se persuade-t-il, n'a pas failli, à part les morts, Cadoudal, Pichegru, d'Antraigues, Lemaître. C'est à leurs côtés qu'il veut être dans l'Histoire.

Au début 1814, les armées étrangères portent leur attaque sur le sol français même et marchent sur Paris mais il leur faut auparavant traverser l'Aisne et la Marne. Reims et Soissons sont des villes stratégiques, prises et reprises tour à tour par les forces en guerre qui se les disputent âprement. Le 27 janvier débute la fameuse campagne de 1814. Dans le massif de Saint-Thierry, elle se déroule à la porte de Rougeville, au sens propre. En effet, les soldats de Napoléon se rassemblent avant le combat et installent des camps immenses autour de Reims, dont le plus important est dans la plaine attenante au hameau de Baslieux. Combien y a-t-il d'hommes, 50 000 peut-être, juste en face de chez lui. De ses fenêtres, Rougeville peut les voir, les observer. Car il est là, dans sa ferme dont il n'est plus de fait propriétaire tant elle est grevée d'hypothèques et dont il s'absentait plus que jamais ces temps derniers. A-t-il comme Napoléon quitté Paris en toute hâte pour rejoindre la région des combats : c'est fort possible. La bataille est à ses pieds : lui, le chevalier de Saint-Louis ne peut être ailleurs. N'est-il pas croyable ! Ces mornes plaines solitaires, sur lesquelles Rougeville a si souvent laissé passer son regard désabusé comme le héros de Buzzati dans le désert des Tartares, grouillent de la vie de l'ennemi. Ennemi, oui ; même s'il s'appelle la France car pour Rougeville Napoléon ce n'est pas la France. Sa France, elle arrive avec les armées de Schwartzberg, de Blücher, de Winzingerode et de Bernadotte : elle a pour nom le comte de Saint-Priest, le comte de Langeron⁸, tous deux émigrés français au service de la Russie et surtout le comte d'Artois, son ancien maître qui a repassé la frontière. Sa patrie à lui, c'est le roi, tous deux indissociables. Il a sans aucun

8. Un certain nombre d'émigrés, avant que la Révolution ne les pousse vers la sortie, ont été autrefois français. Ceci est d'autant plus vrai pour ceux qui, comme le général Saint-Priest, ont été contraints de quitter la France très jeunes. Guillaume Emmanuel Guignard de Saint-Priest (4 mars 1776- Constantinople, 29 mars 1814-Laon) est le premier fils de François Emmanuel Guignard de Saint-Priest (12 mars 1735-Grenoble, 26 février 1821), diplomate et ministre de Louis XVI, puis au service de Louis XVIII en émigration. Guillaume Emmanuel Guignard de Saint-Priest, âgé de 38 ans en 1814, a émigré à 19 ans à la suite de son père en 1795. Il vit à l'étranger depuis près de 20 ans, notamment en Russie où il a fait carrière dans l'armée. De fait, il est en quelque sorte plus russe que français. Il s'est battu pour la Russie contre les Turcs et a fait les campagnes d'Alexandre 1^{er} contre Napoléon, notamment Austerlitz. En 1814, il commande sous les ordres de Blücher le huitième corps de l'armée russe. Voir Prosper Brugière de Barante, *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, Paris, Amyot, 1845, et du même auteur, *Etudes historiques et biographiques*, Paris, Didier et cie, 1857. Quant à Gaspard Louis Andrault, comte de Langeron (13 janvier 1763-Paris, 4 juillet 1831-Saint-Pétersbourg), émigré dès 1789, il a laissé toutes ses affections en Russie et ne rentrera jamais définitivement en France, même à la Restauration.

doute lu le manifeste largement diffusé des puissances étrangères du 1^{er} décembre 1813, dans lequel les coalisés exposent qu'ils font la guerre à Napoléon, mais non aux Français. Dans son esprit, il ne trahit pas son pays, juste son territoire; sa patrie elle erre en Louis XVIII depuis tant d'années au-delà de la frontière. Il lui faut la faire rentrer au pays, quoiqu'il en coûte de sang français. A-t-il seulement hésité? Et Rougeville court vers son destin, vers les cosaques.

Le 6 février, 150 cosaques prennent Reims et le 14, 25 000 Russes y entrent. La ville restera occupée pendant près d'un mois. A n'en pas douter, Rougeville fait alors partie de ceux que le gouvernement craint et traite de « malveillants de l'intérieur » au service de « l'ennemi du dehors », « bien plus dangereux encore que les armes des puissances coalisées ». Le samedi 6 mars, devant l'arrivée imminente de l'armée française précédée d'une avant-garde qui vient de conquérir par surprise l'une des portes d'entrée de Reims, celle de Vesle, le général russe Gargarin qui commandait la ville s'enfuit, et dès le soir même il n'y a plus un seul soldat étranger dans les rues qui s'illuminent. Le général français Corbineau prend possession de la ville. C'est la débandade chez les cosaques et la cavalerie française qui poursuit les fugitifs intercepte sur l'un d'eux une lettre adressée au prince Serge Volkonski, chef de l'état major général de l'armée russe. Elle est signée: chevalier de Rougeville.

Il est déjà compromettant de trouver entre les mains d'un cosaque sa signature, mais le contenu est encore pire, qui dit: « Prince, deux fois j'ai été assez heureux d'être utile à vos combinaisons dans les reconnaissances que vous avez ordonnées de faire, le 17 à Epernay et le 23 à Villers-Cotterêts. Deux fois, j'y ai volontairement accompagné l'officier de cosaques parce que d'abord je connaissais les chemins et tout ce qui a rapport à des démarches aussi importantes comme ancien officier de cavalerie et aussi parce que j'ai du zèle pour votre armée. Mais c'est avec douleur, mon prince, que je rappelle à votre souvenir que le 17 pendant que j'étais absent et que je vous étais utile, on m'a totalement pillé à ma campagne de Bas-lieu et pour surcroît avant hier on m'a mis chez moi en ville le corps de garde du général Vorontsov, tandis qu'il devait être vis-à-vis son logement dans une maison qui était vaste et libre. Si votre Excellence a la bonté d'apprécier le zèle et l'ardeur qui me guide pour ses armées, si elle a aussi la bonté de les approuver, je lui demande pour toute grâce de me restituer les six chevaux de labour qu'on m'a pris et ensuite de donner l'ordre que l'on retire de chez moi le corps de garde pour être placé dans la maison numéro 4, vis-à-vis la demeure du général⁹ ».

Ainsi donc, pour le moins, Rougeville a servi durant le mois de février par deux fois d'éclaireur aux troupes cosaques. Ce rôle d'avant-garde est loin d'être négligeable. En effet, des soldats de l'Europe entière, Suédois, Anglais, Autrichiens, Russes, Prussiens, Bavaois déferlent dans un pays inconnu. Leurs multiples corps d'armée, divisions et détachements mènent une guerre de mouvements et d'incertitudes qui appelle des transmissions rapides et oblige les forces com-

9. *Moniteur de l'Empire*, 14 mars 1814.

battantes à une réactivité extrême, mouvante, fluctuante. La facilité de déplacement des contingents alliés à travers la Champagne et l'Aisne est une clef essentielle à la victoire. Or, l'hiver interminable défonce les routes et il faut connaître les chemins praticables. Outre, ces difficultés d'adaptation liées à l'avancée en terrain inconnu, paradoxalement, les envahisseurs éprouvent un sentiment mélangé de domination mais aussi d'extrême anxiété et d'insécurité, craignant jusqu'aux attaques des civils français. L'importance de la reconnaissance du terrain est essentielle, notamment pour les cosaques, force vive, polyvalente, destinée à faire des patrouilles tous azimuts et appelée en renfort, en appuis de tous côtés. Puisque c'est à Dumas que nous devons d'avoir gardé si présent le souvenir de Rougeville, relisons un extrait de ses *Mémoires*¹⁰. Le jeune Alexandre est alors un témoin de 12 ans : « Une fois à Villers-Cotterêts, ils [les cosaques] se trouvaient au milieu d'une forêt immense, habitée par trente ou quarante gardes forestiers, qui en connaissaient les tours et les détours mieux qu'Osman ne connaissait ceux du sérail, et qui, à cent pas, étaient tous, un peu plus ou un peu moins, sûrs de mettre une balle dans un écu de six livres. C'étaient là des considérations fort appréciables, même pour des cosaques. »

Rougeville, qui combla les longues journées de solitude dans lesquelles l'avait enfermé Napoléon par autant de longues journées à arpenter et connaître les forêts des alentours, tient là une arme redoutable. Fini les chasses tranquilles avec l'abbé Amariton, le gibier, cette fois, est tout autre ! L'art de la guerre n'est par ailleurs pas étranger à l'ancien militaire des armées royales de sa majesté. Tout ceci en fait un homme précieux. Ainsi donc, le chevalier nous apprend qu'il guida notamment les cosaques dans la forêt de Villers-Cotterêts, celle où Alexandre Dumas usa ses fonds de culotte toute son enfance et il donne la date : le 23 février. Alors, si ce n'est la troupe décrite ci-dessous par Dumas que mena Rougeville, du moins est-ce sa sœur, car l'écrivain date ce passage « Soissons avait été repris par nous, le 19 février. Il y avait cinq jours que le haricot de mouton était sur le feu... » et « Tout à coup, au milieu d'une matinée brumeuse de février, le cri "les Cosaques !" retentit. On entend le galop de plusieurs chevaux et nous voyons déboucher, par la rue de Soissons, une quinzaine de cavaliers à longue barbe, à longue lance, qui semblent bien plutôt des fuyards éperdus que des vainqueurs menaçants. Devant eux, fenêtres et portes se ferment. Leurs chevaux, lancés au galop, parcourent la rue de Lagny dans toute sa longueur. Puis, ils reviennent sur leurs pas, toujours galopant, se rengouffrent dans la rue de Soissons d'où ils sont sortis, et disparaissent comme une bruyante et hideuse vision. » A la suite de cette apparition, la mère d'Alexandre Dumas prit son fils par la main et courut se réfugier dans les carrières voisines de Noue avec la moitié de la population de Villers-Cotterêts : « En sortant de la ville, nous nous retournâmes et nous aperçûmes notre troupe de cosaques montant au galop une longue montagne, qu'on appelle la montagne de Dampleux. C'était une petite troupe égarée qui s'égarait de plus en plus. J'ai entendu dire, depuis, que, de ces douze ou quinze hom-

10. Alexandre Dumas, *Mes Mémoires*, t. I, Paris, Gallimard, 1954.

mes, pas un n'était sorti de la forêt.» Ils n'avaient certes pas eu la chance d'avoir un Rougeville avec eux.

L'ennemi qui terrorise, l'est aussi. Vive inquiétude qui se manifeste par des agitations perpétuelles de troupes toujours sur pied dont la violence redouble après l'ingestion d'alcool. Or, les cosaques découvrent le champagne : « Nos troupes ont entièrement dévasté les environs de Châlons. Les habitants sont désolés. Nos soldats ne se laissent manquer de rien. Les routes sont couvertes de débris de bouteilles. On ne voit pas de cosaques qui n'aient des bouteilles de champagne suspendues à sa selle.¹¹ » Pillages et agressions accompagnent le processus d'appropriation du territoire par l'ennemi souvent mal encadré. Au mieux, les militaires étrangers, à leur arrivée dans les villages, s'emparent de ce qui est nécessaire à l'approvisionnement des hommes et des bêtes. Or, le 15 février, à la suite de Reims occupé, 1 500 Russes sont entrés dans la commune de Merfy, tout près de Baslieux, puis à nouveau 500, le 16. Le lendemain 17, Rougeville, il le dit lui-même, guide les cosaques dans la forêt d'Épernay et le 23 dans celle de Villers-Cotterêts. Pendant toute cette période, quand les réquisitions ont lieu, il est donc absent de chez lui, à la fois de son logement à Reims et de celui de Baslieux. A son retour, il trouve le premier occupé et le deuxième, où il se rend, « totalement pillé ». Agissant comme militaire étranger, le voilà victime comme civil français. Un comble ! Rougeville avec son aplomb habituel proteste et demande des comptes. Et, qu'à cela ne tienne, à la plus haute autorité militaire russe !

Paradoxalement, Rougeville, résistant dans l'âme – dont la règle de conduite était : « Il y a une providence qui châtie l'homme inexcusable de faiblesse, de cette faiblesse que le devoir réprovoque. Du caractère donc (...) quand l'homme à l'autre prescrit des attentats, on présente sa tête et on n'obéit pas. » –, est vu par des yeux d'aujourd'hui comme un collaborateur, ce qui dans nos esprits hantés par l'occupation de 1940-1944, est ignoble. Si on essaie de se glisser dans le contexte de l'époque, sans doute trouvera-t-on des circonstances atténuantes au crime de Rougeville. En 1814, on est loin, comme au temps de Valmy, d'assister à une Nation toute entière qui se lève et résiste farouchement à l'envahisseur. Vingt-deux ans après 1792, la population est réservée et ne prête guère main-forte à l'armée. L'enthousiasme n'est plus, Napoléon a contre lui toutes les mères du peuple de France qui, de levées en levées, voient mourir les fruits de leurs entrailles de plus en plus jeunes. Ceux de vingt à vingt-deux ans ont disparu : pour quoi ? La liberté ? La patrie ? Non, il faut dire pour qui ? Et la réponse, elles la savent désormais, pour un seul homme, qu'un temps elles ont adulé et qui aujourd'hui, par pure ambition, orgueil et mégalomanie, leur arracherait les petits derniers. Plus tard, quand le temps de l'invasion sera passé et que viendra celui de l'occupation, déjà elles le regretteront mais pour le moment elles veulent garder leurs « p'tiots ».

Un pays occupé, savent-elles seulement ce que c'est, ce phénomène pratiquement inédit, dans la plupart des départements français, ceux du Nord-Est

11. *Le Moniteur universel*, 19 mars 1814, citant le *Journal de Bruxelles* du 1^{er} mars.

exceptés. C'est la première fois que le pays est aux mains de troupes étrangères depuis l'Ancien Régime, parfois même depuis la guerre de Cent Ans, trois siècles et demi auparavant. Pendant les soixante-sept jours que dure l'agonie de l'Empire, toutes les valeurs sont bouleversées et les attitudes individuelles aussi incertaines que les positions des armées. Finalement chacun se révèle. Dès l'invasion imminente de la France, les défections commencent, pire les trahisons chez ces hommes dont la fortune a été parallèle à celle de Napoléon. Parmi les plus célèbres, Murat, déclare la guerre à la France le 17, et Bernadotte a déjà choisi son camp bien avant. Ne croyant plus au salut de l'empereur et soucieux de leur sécurité personnelle, quelques notables locaux de province, que Dumas appellent « tous ces serpents changeurs de peau qui vivent du gouvernement ou plutôt des gouvernements », commencent à freiner les ardeurs de résistance des citoyens, contraignant Napoléon à signer, le 5 mars, le décret suivant : « Considérant que les peuples des villes et des campagnes, indignés des horreurs que commettent sur eux les ennemis, et spécialement les Russes et les Cosaques, courent aux armes, par un juste sentiment de l'honneur national, pour arrêter des parties de l'ennemi, enlever ses convois et lui faire le plus de mal possible, mais que dans plusieurs lieux, ils en ont été détournés par le maire ou par d'autres magistrats. Nous avons décrété et décrétons ce qui suit : tous les maires, fonctionnaires publics et habitants qui, au lieu d'exciter l'élan patriotique du peuple, le refroidissent ou dissuadent les citoyens d'une légitime défense, seront considérés comme traîtres et traités comme tels. » Comment dès lors, dans un tel climat délétère et de fin de règne, imaginer que Rougeville le banni n'ait pas vu là une chance enfin de mettre un terme à son existence de proscrit. Pourtant, il lui aurait suffi pour cela d'attendre en se protégeant la suite des événements. Non, sa principale motivation est ailleurs : dans le retour des Bourbons.

La mort en face

« J'ai consumé mon âge près du roi à le servir sans considérer le danger où j'étais, n'ayant aucun égard après Dieu qu'à son service. Fidèle ami et serviteur, je l'ai servi plus de 20 ans au plus haut degré de faveurs... J'ai pendant toute la Révolution prouvé à mon roi, à ma patrie (le mot est synonyme) que je méritais leur confiance. Je me suis attaché à l'un autant qu'à l'autre, je n'ai quitté ni l'un ni l'autre, j'ai participé à tous les dangers, j'ai cent fois fait de mon corps une redoute, un rempart des leurs, enfin, j'ai cru que mes devoirs étaient de les défendre, par conséquent de vivre et de mourir sur les marches du trône. J'ai cru aussi et en cela j'en suis convaincu que je trouverai ma récompense et ma gloire dans la mort... La mort seule, je le sais, doit être ma récompense. » Rougeville

Le 9 mars, Reims libéré, un exprès apporte à Fleury de Chaboulon, tout juste nommé sous-préfet de la province, la nouvelle que l'armée française a intercepté la correspondance de Rougeville. Fleury de Chaboulon est un administra-

teur fidèle et zélé de Napoléon qui prendra l'année suivante une part active au retour de l'île d'Elbe¹². Il arrive incessamment du quartier général de l'empereur qui vient de lui confier cette nouvelle mission à Reims ; il ne connaît donc pas Rougeville mais peut consulter rapidement son dossier sur place et les remarques particulièrement édifiantes de Réal dans le contexte. Fleury de Chaboulon, dont Napoléon dit de lui dans ses Mémoires qu'il était « plein de feu et de mérite » et qui ne cesse d'encourager ses nouveaux administrés à la résistance, ordonne aussitôt l'arrestation du chevalier. Rougeville tombe sous le coup du décret pris par l'empereur quelques jours auparavant, le 24 février, stipulant « qu'il sera dressé un état des Français qui sont au service des puissances alliées ou qui, sous quelque titre que ce soit, ont accompagné les armées ennemies dans l'invasion du territoire de l'Empire depuis le 20 décembre 1813 » et par ailleurs que « les individus qui sont portés sur cet état seront traduits sans délai et toute affaire cessante devant nos cours et tribunaux pour y être jugés et condamnés aux peines portées par la loi ».

Deux heures plus tard, dans la matinée du 10, Rougeville est arrêté dans sa ferme de Baslieux par Gerbault, commissaire de police du premier arrondissement de la ville, accompagné d'un piquet de gendarmerie. Les Russes ont quitté Merfy depuis le 27 février mais le chevalier n'a pas fui, ne s'attendant pas à être découvert et persuadé de pouvoir être encore utile à sa cause en restant dans la région. Gerbault va trouver chez Rougeville la copie de la lettre adressée à Volkonski. Rougeville faisait souvent, on le voit encore dans ses papiers aux Archives nationales, des doubles de ses courriers. La manie constante et effrénée qu'il eut toujours de faire des réclamations écrites, qui lui servit si bien lors de son Mémoire aux Cinq-Cents mais le perdit en 1804, va cette fois lui être fatale. Ce document, qui prouve sa culpabilité, sera adressé par le sous-préfet au duc de Bassano, qui l'enverra au baron Frain, secrétaire de l'empereur.¹³

Pour la première fois de sa vie, Rougeville n'a pas su se dérober au danger. Conduit à Reims, il est emprisonné à la prison dite Bonne-Semaine, située dans la rue Vauthier-le-Noir (détruite, sur son emplacement a été édifié l'actuel lycée de Reims). Le jour même, il passe en conseil de guerre. A trois heures de l'après-midi, il paraît devant une commission militaire de six membres convoquée par le général français Corbineau. Elle siège dans l'auditoire du conseil des prud'hommes, établi à cette époque dans l'Or-Ruelle (une rue étroite disparue aujourd'hui). Rougeville se montre impassible devant ses juges. Il a un avocat, Denis Caffin, commis d'office ou choisi par lui : on ne sait. Denis Caffin était royaliste, connu pour avoir été l'avocat de Jean-Marie Hervagault, le premier à se prétendre Louis XVII, condamné comme faux dauphin à l'issue d'un procès retentissant à Reims en 1802. Au vu de la lettre saisie, Rougeville est condamné à mort à l'unanimité. Il a une heure pour se préparer à mourir. L'exécution hâtive du che-

12. Fleury de Chaboulon est l'auteur de *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815*, Londres, J. Murray, 1819.

13. *Journal de l'Empire* du 14 mars.

valier est rendue d'autant plus nécessaire par la présence de l'armée russe aux portes de la ville. Peu avant cinq heures, un fort détachement de troupes environné d'une foule immense vient prendre le condamné. Le cortège du prisonnier traverse toute la ville pour se rendre au lieu du supplice situé près de la porte de Mars, soit : la rue de l'École-de-Médecine, du Cardinal-de-Lorraine, du Cloître, la place Royale (alors place Impériale), les rues du Tambour, de Mars, Henri-IV et la place de Mars. A qui pense Rougeville quand il passe devant la cathédrale, à ces dynasties royales couronnées ? ou peut-être à ces vers qu'il écrivait pour la reine :

Mais je meurs avec toi, et mourant pour te suivre
Je mourrai, sans songer que je cesse de vivre
Bientôt un même sort nous joindra tous deux
Puisse le ciel propice exaucer ici mes vœux.

Et à quoi, quand il longe l'hôtel de ville aux couleurs de l'empereur, dont il a tant de fois franchi la porte pour y déposer ses multiples demandes de liberté ? Son visage ne laisse rien entrevoir de ses émotions. La foule, nombreuse et houleuse, l'encadre. Le chevalier de Rougeville marche impassible, les bras croisés. Il s'arrête à plusieurs reprises car l'escorte doit lui frayer avec peine un passage dans la foule hostile. Des témoins de cette scène encore vivants en 1869, confieront se rappeler cet homme de petite taille, aux cheveux bruns, au visage marqué de petite vérole, posant alors ses regards perçants sur les personnes qui l'insultent.

Le cimetière de la porte de Mars, dit cimetière du Nord, est en dehors de l'enceinte de la ville. Ouvert en 1787, il est alors dans les champs et pour s'y rendre, il y a une chaussée pavée, de trois mètres de largeur, allant de la porte de Mars – il s'agit de la porte qui se trouve à l'extrémité de la rue de Mars, démolie en 1855 – à son entrée. Il est environ cinq heures du soir quand il emprunte son dernier chemin au bout duquel l'attend un peloton armé. Sous les huées, il est placé contre le mur du cimetière du Nord, côté champ de Mars à l'emplacement aujourd'hui des ateliers municipaux. Il pâlit un moment mais bientôt surmontant cette faiblesse, il se dépouille lui-même de sa casaque jaune, refuse de se laisser bander les yeux, met un genou en terre et regarde venir la mort qu'il a bravée pendant plus de vingt ans. Un signe d'épée de l'officier, douze grenadiers arment... tirent. Rougeville s'écroule. Mais, il n'est pas mort. Le corps s'agite. Il lève le bras. Deux soldats de réserve s'avancent. Ils l'achèvent de deux balles. Le bras retombe. Comme la tombée de la nuit. La foule quitte le champ de Mars après l'exécution qui a produit sur elle l'effet escompté par les autorités : avis à tous, ne pas pactiser avec l'ennemi, quand déjà les proclamations de Louis XVIII se distribuent secrètement en ville et que bientôt seront affichées celles de Blücher et de Bernadotte. De braves curieux s'attardent et font des commentaires bien éloignés de la politique, ramenant Rougeville de héros chevaleresque de la royauté à sa simple condition d'homme ordinaire : « Il y avait sur les lieux de l'exécution des gens qui ont dit que pour la tranquillité de son épouse et de ses enfants qu'il

rendait malheureux, il y avait dix ans qu'il aurait dû être où il est maintenant¹⁴».

La nuit est cette fois complètement tombée et il fait désormais trop noir pour enterrer de suite Rougeville, 52 ans. Il est alors transporté dans la chapelle à l'entrée du cimetière et déposé sur les dalles carrelées. Le lendemain, le fossoyeur en entrant avise tout de suite le corps du chevalier : il est nu. Le cadavre a été dépouillé de son habit qui ne manquait pas d'allure : casaque jaune, bottes hongroises à glands dorés et jusqu'à la chemise ensanglantée. Qui sont les profanateurs ? Il paraîtrait que c'étaient les deux soldats qui la veille lui avaient donné le coup de grâce. On disait encore à la fin du XIX^e siècle que la nuit, ces pillards, ou peut-être d'autres nécessiteux, peu scrupuleux, auraient joué aux dés les pièces de vêtements du chevalier. Qu'advint-il ensuite de ce corps nu ? En 1812, le cimetière du Nord n'était qu'à moitié rempli et on y creusait des tranchées dans lesquelles on jetait dans chacune 180 cadavres. Le premier caveau ne sera construit que deux mois après la mort de Rougeville, le 11 juin 1814. La logique veut donc qu'il « fut enterré en fosse commune et on en ignore l'emplacement faute de documents précis.¹⁵ » Cependant, certains persisteront un temps à dire, comme Louis Tavernier grâce auquel nous avons des renseignements précis sur sa mort, que le chevalier a été mis dans une tombe fournie par une personne charitable et inhumé sans cérémonie en présence du commissaire de police et de quelques curieux. Ce qui est sûr, on ne sait pourquoi exactement, c'est que la déclaration de décès ne sera faite que le 17 mars à 10 h du matin par deux agents de ville dont l'un sans doute est celui qui a retrouvé Rougeville nu : Charles Caslier (67 ans) et Jean-Baptiste Nicolas (42 ans). Sur cet acte de décès de Rougeville qui se trouve actuellement aux Archives départementales de la Marne, quelqu'un, vengeur, avec une écriture d'une autre encre, a depuis rajouté dans la marge du registre d'état-civil, entre parenthèses : « espion fusillé¹⁶ ». Une autre rumeur, non vérifiée, affirme que la sœur de Rougeville, madame Cardon de Flegard, l'aurait fait exhumer pour le transporter dans l'église de Marles-les-Mines dans le Bruaysis, sous la sacristie de l'église où se trouve encore aujourd'hui le tombeau de la famille de Rougeville, seigneur de Marles.

Le 11 mars, à six heures du soir, Corbineau écrit à Napoléon : « M. de Rougeville a été fusillé hier, atteint et convaincu d'espionnage. ». Mais déjà, ce même jour, différents corps de cavalerie de l'armée de M. de Saint-Priest se sont présentés sur les hauteurs de la ville sans entreprendre rien de sérieux ; l'invasion est imminente cependant. Quelques heures de trop pour Rougeville. Déjà le jour précédent, le chevalier avait été à deux doigts d'être sauvé : deux heures avant qu'il ne soit fusillé, la garde nationale qui gardait les portes Fléchambault et de Vesles de la ville avait dû tirer quelques coups de fusils pour repousser des patrouilles cosaques qui s'étaient avancées près des remparts. Le 12, à la pointe

14. Bibl. mun. de Reims, manuscrit Pinon.

15. Alphonse Rocha, *Le cimetière du Nord : deux siècles d'histoire rémoise*, Reims, Guerlin-Martin, 1997, p. 22.

16. Arch. dép. Marne, 2 E 534/487, n° 761, acte de décès de Rougeville.

du jour, le général Saint-Priest reprend Reims. Le général Corbineau et le sous-préfet Fleury de Chaboulon réussissent à s'échapper cachés sous des déguisements, le premier de boulanger, le deuxième de jardinier. Moins malin ou par fidélité à son habit de commissaire, le pauvre Gerbault, celui-là même qui avait arrêté Rougeville à Baslieu, est pris par les soldats russes. Maltraité, attaché à la queue d'un cheval, il est conduit dans cet équipage vers Craonne. Fort heureusement pour lui, en chemin il rencontre le général Langeron qu'il a connu à Paris et qui prend sur lui de le faire mettre en liberté. L'occupation des troupes de Saint-Priest est de courte durée: dans la nuit du 13 au 14, Napoléon entre à Reims, l'une de ses ultimes victoires. Le comte de Saint-Priest est grièvement blessé par un obus qui lui fracasse l'épaule; ses soldats l'emportent sous le feu de la batterie; transporté à Laon, il meurt quinze jours après et y repose encore dans la cathédrale. Le 14, Napoléon accorde quelques audiences: parmi eux l'imprimeur Brigot, beau-frère du malheureux commissaire de police et un secours est accordé à la femme Gerbault.

Rougeville, qui y a contribué pour sa part, ne voit pas les funérailles de l'Empire. Le 31 mars, le sort de la France bascule quand les coalisés vainqueurs font leur entrée à Paris. Le 6 avril, Napoléon abdique à Fontainebleau. Le 12, le comte d'Artois, son ancien « employeur » en quelque sorte, fait son entrée dans Paris et le 13, le Sénat le nomme prince lieutenant général du royaume. Rougeville a manqué de peu de triompher avec lui. Enfin le 20, l'empereur part pour l'Île d'Elbe et Louis XVIII arrive à Compiègne. Il était écrit que Rougeville ne vivrait pas le retour d'une monarchie à qui il n'avait cessé de sacrifier sa fortune et son existence.

Rougeville fils: romantique à en mourir

« Je ne souhaite point le terme volontaire de mes jours. Le néant n'est à désirer que pour ceux qui ne connaissent, qui ne jouissent pas des peines de cœur. » Rougeville

Pendant ce temps, Soissons, a subi trois sièges en deux mois, deux capitulations, des pillages et des exactions sans nombre suscitant une large panique des habitants qui ont quitté la ville en toute hâte, bientôt ravagée par pillage et brigandage. Il est fort probable que s'y trouvaient alors la femme de Rougeville et ses deux enfants. Y pensait-il seulement quand il guidait les armées étrangères pour leur faciliter le passage ?

Le 3 mars les Russes sont maîtres de Soissons. L'hôtel de ville incendié, les municipaux se réfugient dans l'ancienne maison du couple Rougeville pour leur servir de nouveau lieu de réunion. Après le décès du sieur Herzog en 1818, le préfet de l'Aisne, au nom du département, achètera la maison en 1822 pour y établir le tribunal civil de première instance. Les magistrats y siègeront 98 ans, jusqu'à ce qu'elle devienne, lors d'un bombardement en 1915, la proie des flammes. L'hôtel de Suzy comprenait ce qui était le tribunal en 1914 augmenté de la

caserne de gendarmerie construite par le département en 1955.

Caroline apprend aussitôt la mort de son ex-époux qui ne lui laisse que deux enfants de six et quatre ans à élever et des créanciers. Quelque peu démunie, elle cherche à savoir s'il n'a pas laissé « quelques meubles et effets » et apprend que le peu qu'il avait à Reims a été pillé et dispersé par les alliés « en sorte qu'on a rien retrouvé »¹⁷. Caroline reste donc vivre pour quelques années encore chez et dans les meubles de sa mère qui, propriétaire de la maison de la rue Saint-Léger, loue une partie à Marie-Eloi Butel, avoué près le tribunal civil de Soissons et une autre à Pierre Etienne Hageau, receveur municipal de Soissons¹⁸. Ces rentes les feront vivre, elle, sa fille et ses deux petits-enfants, loin de la richesse mais avec un confort certain, leur permettant même d'avoir une cuisinière, Marie-Jeanne Gueta.

Le 7 décembre 1814, quelques mois seulement après son ex-mari, Caroline perd son grand-père Louis René Boquet. Le vieil homme de 97 ans vivait toujours, désormais avec son fils Charles devenu à 28 ans garde du corps du roi, dans sa maison du n° 3, rue du Faubourg-Poissonnière, qu'il n'avait pas quittée depuis l'époque où il y recevait Rougeville du temps de leur parfaite complicité. Il s'y éteint tout doucement à une heure du matin et avec lui une des plus merveilleuses imaginations artistiques de l'Ancien Régime.¹⁹

Le 21 octobre 1820, c'est au tour de l'ex-belle-mère de Rougeville de passer de vie à trépas dans sa maison de la rue Saint-Léger. Sa fille Caroline quitte alors définitivement Soissons et part s'installer à Paris pour y rejoindre son frère cadet, Blaise Hilaire Boquet²⁰. Celui-ci, qui fut donc le beau-frère de Rougeville, est polytechnicien et fait une belle carrière dans le génie dont il terminera général, inspecteur des fortifications²¹. Il décède le 3 janvier 1851 à Paris, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Le 31 mars 1827, Louis Alexandre, l'aîné des fils de Rougeville et de Caroline, décède à son domicile à Paris au n° 39 de la rue de Vaugirard dans le quartier du Luxembourg. Il n'a que 19 ans et est étudiant en droit²². Brisée, Caroline s'installe avec son dernier fils, Charles François Alexandre, au n° 22, rue Cassette à Paris, non loin de son frère Blaise Hilaire qui loge au n° 8 de la même rue. Elle ne renie pas son mari et porte toujours le titre de marquise de Rougeville. Caroline, semble-t-il, n'a jamais cherché à se prévaloir de l'action de son époux auprès de Louis XVI et de sa tentative désespérée pour sauver la reine, afin

17. Arch. dép. Aisne, 261 E 148, n° 383, inventaire de la succession Rougeville (6 et 7 février 1817). Voir copie à la Société historique de Soissons : dossier Gonsse de Rougeville.

18. Arch. mun. Soissons, état-civil reconstitué, année 1820.

19. Arch. dép. Paris, état civil reconstitué, 5 Mi 1/1180.

20. Caroline avait trois frères issus du même mariage nés à Soissons : Louis-Henry, le 27 juillet 1783, paroisse Saint-Léger ; Charles Pierre, le 19 août 1786, paroisse Saint-Léger ; Blaise Hilaire le 21 mars 1792, paroisse Saint-Gervais.

21. Des portraits de lui, sa femme et ses enfants circulent sur Internet, tous parents par alliance de Rougeville.

22. Arch. dép. Paris, état civil reconstitué, 5 Mi 1/1219

d'obtenir quoi que ce soit au retour du pouvoir monarchique. Elle vit modestement de la rente que lui procure la location d'une maison située rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice à Paris dont elle a hérité en indivis avec ses frères²³.

Le 15 février 1836, Charles François Alexandre de Gonsse de Rougeville épouse Catherine Antoinette Louise Victorine de Frasans. Fille majeure et unique, elle vit avec ses parents et son oncle au 32, rue de Bellechasse dans le faubourg Saint-Germain, particulièrement choyée entre son père, Anne Claude Joseph Hyppolite Louis, chevalier de Frasans, ancien magistrat, avocat à la cour royale de Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, sa mère Josephe Marie Victoire Saint-Martin et son oncle Aimé Philippe Hyacinthe Louis de Frasans, colonel honoraire d'état-major, chevalier de Saint-Louis et du phénix de Hohenlohe, tous trois sexagénaire. La future épouse est sérieuse, de bonnes manières et s'occupe essentiellement à jouer du piano. Le fils Rougeville est dit propriétaire et rentier. Pourtant son apport en mariage est inférieur à celui de sa future épouse : essentiellement une créance de 20 000 francs que sa mère possède, la presque totalité de sa fortune, sur Jean Marie Dupré, ébéniste, un voisin demeurant rue Cassette, n° 6. Il épouse plus riche que lui mais à peine. Quand le père de Victorine meurt le 25 décembre 1838 à Paris²⁴, il ne lui laisse rien, plus tard l'oncle très peu. Il est convenu que les futurs époux seront nourris à la « table commune²⁵ » rue de Bellechasse. De cette lourde promiscuité, le couple cherche à s'échapper et s'installe dans un appartement en location au n° 2, rue Petite-Mademoiselle.

Mais le fils Rougeville est le prototype même du romantique, oisif, racé, coquet, portant du linge fin, multipliant les notes chez son tailleur et chez son bottier, buvant du vin de qualité, guère vraiment riche mais portant beau, servi par deux domestiques, Mlle Pauline Barat et M. Philippe Châtillon. L'homme est cultivé, appréciant Victor Hugo, Georges Sand, Lamartine, Lord Byron, Walter Scott, Chateaubriand, Michelet mais aussi, Shakespeare, Dante, Machiavel, Boccace, etc., et aime se plonger dans la lecture de *Paul et Virginie* de Curmer dont il a chez lui 27 livraisons. Comme son père, il apprécie particulièrement la chasse et fait entretenir soigneusement ses « trois fusils à deux coups, nouveau système de canon de Boucheron à Paris » et son arquebuse.

Il a pour ami de longue date M. Auguste Bussières, un des rédacteurs de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux-Mondes*, probablement le fils de Nicolas de Bussières contrôleur des contributions directes de l'arrondissement de Soissons, qui y demeurerait, cul de sac Saint-Léger, tout près de la rue Saint-Léger par conséquent où Charles François habitait avec sa grand-mère et qui fut subrogé tuteur des enfants mineurs de Rougeville à sa mort. Il a également pour grand ami

23. Arch. dép. Paris, DQ7 3985, n° 150, 22 février 1845, et DQ7 3983, n° 523, succession Caroline Boquet de Liancourt (27 août 1844).

24. *Ibid.*, état civil reconstitué, 5 Mi 1/1270

25. CHAN, minutier central, Et. LXVIII, n° 911, contrat de mariage du fils de Rougeville et de mademoiselle de Frasans (15 février 1836).

le célèbre Jules Sandeau et Edouard Bergougnieux, auditeur au conseil d'Etat, demeurant rue Vanneau, n° 25, faubourg Saint-Germain, qui à sa mort récupèrera toute sa correspondance ainsi que celle de sa mère.

La femme de Rougeville décède à Paris, le 2 mars 1844 à son domicile de la rue Cassette à l'âge de 59 ans²⁶. Le fils s'essaie alors à l'entreprise, passe une convention avec un certain Dupré relative à l'achat de bois de noyer dans les Pyrénées, une autre pour former une société en communauté établie à Nantes sous la raison Chérot aîné et Cie avec un certain Auguste Chérot pour l'exploitation de sa filature de chanvre et fabrique de toile, dans laquelle sa mère avait déjà pris un intérêt comme associé commanditaire. Le 11 janvier 1845, l'oncle de Victorine décède à son tour. Rien ne va plus, le couple se casse. Le fils de Rougeville loue une chambre meublée dans une pension bourgeoise, au n° 36, avenue du carrefour de l'Observatoire. Il y reçoit sa maîtresse dans une belle robe de chambre rouge. Sa femme a quitté le domicile conjugal et est repartie chez sa mère qui occupe un appartement en location au n°18, rue d'Amsterdam. Elle a emporté avec elle quelques vêtements, très peu, et son cher piano qui constituait une part de son apport personnel lors de son mariage.

Presque un an jour pour jour après la mort de sa mère, le 7 mars, le fils Rougeville dépose son testament chez son notaire. Il sait déjà qu'il va se suicider. Il laisse notamment à un autre rêveur comme lui, un certain M. Schuart, une somme d'argent avec ce commentaire : « C'est un don que je lui fais, sachant qu'il n'a pas de fortune et voulant lui faciliter les moyens de faire les expériences nécessaires pour résoudre quelques problèmes qui l'amèneront à la découverte de plusieurs inventions d'une très grande utilité.²⁷ » Le drame final a lieu carrefour de l'Observatoire le 16 mars 1845. Il y décède, comme le disent avec pudeur les actes juridiques alors « qu'il s'y trouvait momentanément », « accidentellement²⁸ ». Cette phrase laconique revêtait une réalité passionnelle.

Le fils de Rougeville s'était épris d'une dame russe à laquelle il avait demandé un dernier rendez-vous. Celle-ci le lui accorda ; il l'attendit, un pistolet à la main et à peine eut-elle refermé la porte de la chambre derrière elle qu'il approcha l'arme de son front et se tira un coup en disant : « C'est pour vous que je meurs ». Echappé miraculeusement à la mort, le marquis allait de mieux en mieux, mais gardait un mutisme absolu et était fermement décidé à mourir. Le 26 mars, la *Démocratie pacifique* écrivait : « M. de Rougeville, appartenant à une des plus anciennes familles de France, vient de mourir de la manière la plus déplorable. Epris d'une jeune femme, il voulait l'emmener en Italie; elle s'y refusa obstinément. M. de Rougeville dans un accès de délire, prit un pistolet chargé jusqu'à la gueule et se le déchargea au milieu du front; l'os frontal fut brisé, mais la balle dévia et la masse cérébrale resta à peu près intacte; les médecins promettaient la prompte guérison de ce jeune homme : mais, il y a deux jours, trompant la sur-

26. Arch. dép. Paris, état civil, bobine 5 Mi 1/1318 et DQ8/1019.

27. CHAN, minutier central, Et. XXXIII, n° 1159, testament du fils de Rougeville (22 mars 1845).

28. Arch. dép. Paris, DQ7, 3875, n° 717, succession du fils de Rougeville.

veillance de ses gardiens, M. de Rougeville a brisé l'appareil qu'on lui avait posé et a mis les lobes cérébraux à nu ; il a expiré instantanément.»

L'inventaire après décès²⁹ confirme effectivement que trois médecins vont s'activer autour du suicidé pour tenter de le sauver, et les archives de l'église paroissiale de Saint-Sulpice précisent que c'est seulement le 18 mars, soit deux jours après le coup de feu que le corps « a été présenté à cette église ». Rougeville fils a été inhumé au cimetière de Montparnasse auprès de sa mère et de son frère, puis plus tard les restes de nos trois Soissonnais sont transférés à l'ossuaire du cimetière du père Lachaise. On ne sait ce qu'est devenu le monument fait pour sa sépulture. Il eût été curieux de savoir ce qu'il représentait.

Le fils de Rougeville était donc un de ces prototypes des dandys du XIX^e siècle, un pur produit du romantisme, digne héritier de son père sur ce dernier point. Alexandre Dumas ne s'y est pas trompé et a vu en Alexandre Gonsse de Rougeville tout ce qu'il y avait de préromantique à pousser jusqu'au romanesque.

Rougeville est mort... Vive Maison Rouge !

« Mon nom est dans quelques papiers publics et dans plusieurs ouvrages que j'ai publiés dont il fera probablement notes dans l'histoire. » Rougeville

Le dernier descendant en ligne directe du chevalier de Rougeville est porté en terre quand naît le chevalier de Maison-Rouge, sous la plume d'Alexandre Dumas.

L'écrivain expliquera dans *Le Drame de 93* que son roman *Le chevalier de Maison-Rouge* a porté d'abord et tout naturellement le titre de *chevalier de Rougeville*. Le 26 janvier 1845, le roman a cependant été annoncé sous le titre *Geneviève, épisode 93* dans la *Démocratie pacifique* où il doit être publié en feuilleton. Puis le journal du 23 février 1845 l'annonce effectivement sous le titre : *Le chevalier de Rougeville, épisode de 93*. Peu de temps après cette annonce littéraire, Dumas reçoit une lettre du fils de Rougeville qui s'inquiète en ces termes : « Monsieur, les journaux annoncent que vous venez de faire un roman en quatre volumes. Mon père a très peu marqué dans la révolution ; permettez-moi donc de m'informer auprès de vous sous quel jour vous le faites apparaître et sous quel point de vue vous le jugez. J'espère, Monsieur, que cette susceptibilité d'un fils pour la mémoire de son père vous paraîtra toute naturelle, et que vous voudrez bien prendre la peine de me faire une réponse. » On est là à quelques jours de son suicide et la réputation de son père lui tient manifestement à cœur. Dumas répond au marquis pour le rassurer : « J'ai fait jouer, dans mon roman, à M. votre père le rôle d'un royaliste brave et loyal, portant pour la reine le dévouement jusqu'au

29. CHAN, minutier central, Et. XXXVI, n° 786, 24 avril 1845, inventaire après décès du fils de Rougeville (24 avril 1845).

fanatisme. Or, comme le dévouement est la vertu que j'admire avant toutes, j'ai moi-même exalté ce dévouement au point que l'on pourrait croire que j'appartiens au parti qu'honorait monsieur votre père. En tout cas, monsieur, pour ménager votre susceptibilité filiale à laquelle je ne puis que rendre hommage, à partir d'aujourd'hui, mon roman ne s'appellera plus Le Chevalier de Rougeville mais Le Chevalier de Maison Rouge.» En effet, le premier mars suivant, la *Démocratie pacifique* écrit : «Nous avons déjà à notre disposition les 2/3 du roman de Monsieur Alexandre Dumas qui ne fera pas moins de trois volumes et qui aura pour titre "Le Chevalier de Maison rouge"³⁰».

Mais Dumas reçoit du marquis une seconde lettre : « Appelez votre roman comme vous voudrez : je suis le dernier de la famille et je me brûle la cervelle dans une heure. ». La lettre est datée du 16 mars, jour du suicide de Rougeville fils. Dumas raconte : « J'eus quelque peine à croire à la réalité d'une pareille décision ; j'appelai un de mes secrétaires, et je l'envoyai prendre, à l'instant même, à l'adresse indiquée dans la lettre, des nouvelles de M. de Rougeville. Il venait effectivement de se tirer un coup de pistolet dans la tête ; mais il n'était pas mort, et sans répondre de sa vie, les médecins espéraient le sauver. Vous irez tous les jours prendre des nouvelles de M. de Rougeville, dis-je à mon secrétaire, et vous me tiendrez au courant de sa santé. Pendant deux jours, il y eut une amélioration progressive. Le troisième jour, il revint et m'annonça que M. de Rougeville, pendant la nuit précédente, avait arraché l'appareil de sa blessure, et le matin, était mort du tétanos ». Dumas dit vrai. Ainsi est mort le fils de Rougeville dont Soissons a vu les premières heures.

Le mercredi 21 mai 1845, dans les colonnes de *La Démocratie pacifique*, paraît le premier chapitre du *Chevalier de Maison-Rouge : Les enrôlés volontaires*. Pendant plusieurs semaines les lecteurs sont tenus en haleine et le chevalier ne contribue pas pour peu à la réputation grandissante d'Alexandre Dumas, à tel point qu'il le fera représenter au Théâtre historique le 3 août 1847. Avec le célèbre Alexandre Dumas, l'autre Alexandre, l'oublié, atteint la gloire, lui qui, désespéré du fond de son cachot et de sa mégalomanie, écrivait continuellement : « Que toute la France sache que je... ».

Après la littérature et le théâtre, Rougeville s'imposera comme un des personnages privilégiés du « Film d'Art » et l'évocation romanesque de sa tentative visant à faire évader la reine sera plusieurs fois mise en images : *Une aventure secrète de Marie-Antoinette* de Camille de Morlhon en 1910 ; *Le chevalier de Maison-Rouge* de Albert Capellani en 1914 ; *Le Prince au masque rouge, Il cavaliere di Maison Rouge* de Vittorio Cottafavi en 1953-54. Surtout, avec *Le chevalier de Maison-Rouge* du génial Claude Barma en 1963, premier de tous, on assiste à la naissance de l'éclatante série des mythiques feuilletons télévisés de l'ORTF. Jean Dessailly, dans le rôle de Maison-Rouge, Anne Doat, Annie Ducaux, Michel Le Royer et Dominique Patuere feront le bonheur des foyers

30. Bibl. mun. Reims, *La Démocratie pacifique*, PER III g 6, collection du premier juillet 1844 au 31 décembre 1847.

français, soudant toute une nation autour d'une tranche de vie romancée du vrai
Gonsse de Rougeville

Michelle SAPORI

Bibliographie

- G. Lenotre, *Le vrai chevalier de Maison-Rouge*, Paris, Perrin, 1894.
- Georges Boussinesq et Gustave Laurent, *Histoire de Reims*, Reims, Matot-Braine, 1933.
- A. Dry, *Reims en 1814 pendant l'invasion*, Paris, Plon-Nourri et Cie, 1902.
- Jean Guetary, *Les compagnons de l'alliance : une conspiration sous le premier Empire* Tours, Maison Alfred Mame et fils, sd (histoire romancée du séjour de Rougeville à Reims).
- Jacques Hantraye, *Les cosaques aux Champs-Élysées, L'occupation de la France après la chute de Napoléon*, Paris, Belin, 2005.
- Henri Menu, *La bataille de Reims en 1814, choix de récits contemporains*, Reims, 1908.
- Louis Tavernier, *L'Indépendant Rémois*, 27 novembre 1869.

